

L'ARDOUZETTE

Bulletin Municipal de Trémur n°49

Mars 2020



Je char, tu chars, il/elle char, nous charons....

Trem's cool : l'école du groupe ! rendez-vous le 8 mars

Mot du Maire

Le printemps 2020 va être celui des élections municipales. La lecture de la presse et les résultats des différents sondages passés par les instituts confirment, notamment dans les communes rurales, l'intérêt que les citoyens portent à leurs élus municipaux. La proximité de la Mairie et des services qu'elle apporte sont des éléments déterminants de cet attachement.

Depuis janvier 2017, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale) a imposé un regroupement des communes au sein de communautés de plus de 15 000 habitants. De fait, notamment en Bretagne, les collectivités sont allées bien au-delà de la demande du législateur en constituant des entités et des agglomérations de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Trois ans après, à la veille d'une échéance électorale locale, se pose la question de savoir quelle est l'autonomie d'une commune rurale au sein de « communautés XXL ». Concrètement, quelle est la place de Trémeur (780 habitants) au sein de LTM, collectivité de 38 communes et de 69 000 habitants ?

De fait, la loi a imposé le transfert de compétences dites « obligatoires ». Il est vrai que les petites communes ne disposent pas toujours des expertises nécessaires pour traiter des dossiers réclamant des connaissances pointues et qui doivent être analysés globalement au sein d'un large territoire. C'est notamment le cas pour le développement économique, l'accueil des gens du voyage, le traitement des déchets, l'assainissement, ... Il convient d'y rajouter des compétences dites « optionnelles » comme l'action sociale, le transport, la culture, l'environnement, le tourisme, ... et quelques autres facultatives qui résultent de la décision des élus.

Concrètement, bon nombre de compétences ont été transférées au siège de l'agglomération et confiées à des personnels qualifiés, ce qui contribue à harmoniser les pratiques et à une forme de solidarité entre les communes du territoire : les mêmes décisions s'appliquent à tous. A contrario, les agents n'ont pas une connaissance suffisamment précise du terrain, notamment pour les communes en périphérie, ce qui contribue à créer une forme de sentiment d'une vision lointaine et déformée de la réalité. Même si nous appartenons à la même communauté de communes, les priorités des villes centres, côtières ou touristiques sont bien différentes de celles des communes rurales.

Pour prévenir une approche qui pourrait être jugée par certains comme « centralisatrice ou technocratique », il faut que les « petites communes » utilisent pleinement leur représentativité au sein des EPCI, que leurs élus soient présents dans les bureaux et conseils communautaires, qu'ils participent aux commissions et fassent entendre, à l'occasion collectivement, leur voix et, éventuellement, leurs différences.

Pour l'équipe municipale,
Le Maire
Francis DAULT

ÉTAT-CIVIL

Décès :

- ☉ Marie BASSET, née DESRIAC, décédée à Broons le 31 janvier 2020 à l'âge de 89 ans.
- ☉ René DUCLOS, la Hautière, décédé à Dinan le 10 février 2020 à l'âge de 89 ans.

Récapitulatif Etat-Civil 2019

Naissances : 9
Mariages : 4
Décès : 8

NOUVEAUX HABITANTS

- ☉ TOFFIN Cindy et VOLANTE Anthony à la Vallée.
- ☉ RICROS Philippe et LEMAÇON Claudine au 1 place des Ifs
- ☉ LE SAINT Maëlle et BOUVRANDE Jordan au Lion d'Or.
- ☉ LESCALIER Cynthia au 28 le Menu Bois
- ☉ FUMEY Bénédicte et SUCHY Marc au 1 le Mottay.

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

Permanences de 11 H à 12 h 30 :

- ☉ 7 mars : Stéphane PERRAULT
- ☉ 14 mars : Thérèse LEFORESTIER

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- GAEC du Saudrais, Le Saudrais, pour la restructuration d'un élevage porcin suite à sinistre incendie.
- Commune de Trémeur, 2 rue de l'Abbaye, pour la rénovation du commerce et de la forge.
- HAGUET Guillaume et GEFFROS Charlène, les Dineux, pour la rénovation et remise aux normes maison existante.
- PUCHER Pierrick, la Hautière, pour la création d'une extension à la maison d'habitation.
- BONNAY Anthony et LECLERC Leslie, 14 lotissement Puits Gaulois, pour la construction d'une maison individuelle.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- OLIVARD Christophe, 8 passage des Chênes, pour la pose de 2 fenêtres de toit et la construction d'une véranda.
- LOGNONE Alain, 4 rue des Fontaines, pour l'édification d'une clôture et pose de deux portails.
- HENRY Christian, 4 rue de l'Abbaye, pour l'édification d'un mur.
- SCI Taxi Eréac, 2 impasse des Hirondelles, pose de quatre vélux.
- BESCOND Gilles, le Vau rusé, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- BUART Joël, 1 lotissement des Pommiers, pour l'édification d'une clôture.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes gens (garçons et filles) doivent s'inscrire en mairie le mois de leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. La mairie remet une attestation de recensement.

Le recensement permet :

- ☉ de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique,
- ☉ d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense,
- ☉ d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront **le dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour. Le cas échéant, le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

DIVAGATION DES CHIENS

De manière de plus en plus fréquente des animaux en divagation sont signalés à la mairie. Certains ont causé des dommages importants. A ce titre, il semble nécessaire de rappeler à tous les responsabilités qui incombent aux propriétaires de chiens.

Nous appelons tous les Trémeurois possédant un animal à être vigilants quant à la garde de leurs compagnons.

CARTE GRISE

Faites votre carte grise chez votre buraliste

- changement de titulaire
- duplicata
- enregistrement de cession
- changement de domicile

PETITES ANNONCES

- ✓ Assistante maternelle, recherche enfants à garder. 2 places disponible de suite.

Téléphone : 06 59 97 11 83 / 02 96 39 91 07

- ✓ **UNE CAGNOTTE POUR COLYN AU TREM'NEIZH CAFE** Par Betty

LE T.N.C. SE MOBILISE. Appels aux Trémeurois. Colyn et sa famille ont besoin de nous tous pour financer des soins aux Etats-Unis. Une cagnotte est mise en place au TNC qui sera remise à l'association. Nous sommes tous concernés ! TOUS AVEC COLYN !

PROTECTION CIVILE DE BROONS

Protection Civile de Broons

broons@protection-civile-22.org

06 86 31 70 86

LA CITÉ DES MÉTIERS

Le forum pour l'emploi et la formation aura lieu le samedi 21 mars 2020 de 9h à 13h au palais des congrès et des expositions à Saint-Brieuc.



Elaboration du SCOT : les habitants sont invités à contribuer au projet en répondant à un questionnaire interactif

Une grande enquête auprès de la population est en cours, jusqu'à l'automne 2020, afin de mieux connaître les modes de vie des habitants et des usagers du territoire et afin d'alimenter le diagnostic prospectif du SCOT, en cours d'élaboration.

→ Un document d'urbanisme stratégique à construire avec vous

Le Pays de Saint-Brieuc s'est engagé en décembre 2018 dans l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Véritable projet de territoire, il fixe les grandes orientations du développement du territoire pour les 15 prochaines années. Sa construction va durer 4 ans.

Les thématiques abordées sont en lien direct avec votre quotidien : cadre de vie, commerces et services, mobilité, logement, qualité de l'eau, préservation des espaces agricoles et naturels. Son approbation se fera après consultation des Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et après enquête publique d'un mois auprès des citoyens. Les objectifs du SCOT seront traduits de manière opérationnelle par Saint-Brieuc Armor Agglomération, par Lamballe Terre et Mer et par les 70 communes du territoire, dans leurs différents documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement.

C'est pourquoi il est essentiel que vous soyez acteur de ce projet pour construire l'avenir.

→ Être acteur du projet en quelques clics

En tant qu'habitants et premiers experts du territoire, vous êtes invités à vous exprimer à travers un questionnaire interactif, disponible jusqu'en septembre 2020, à l'adresse suivante :

QUESTIONNAIRE SCOT

<https://airepublique.typeform.com/to/jB6q5J>



LAMBALLE TERRE ET MER

Vous souhaitez connaître les actualités de Lamballe Terre et Mer : <http://www.lamballe-terre-mer.bzh>

> Social

Permanences du CIAS suite au déménagement

Les 4 pôles du CIAS de Lamballe Terre & Mer (Lamballe-Armor, Saint-Alban, Jugon-les-Lacs-Commune nouvelle et Moncontour) sont dorénavant regroupés en un seul point :

50bis rue d'Armor – Lamballe – 22400 Lamballe-Armor. Des permanences ouvertes au public sont mises en place sur le territoire afin de conserver un contact de proximité :

Erquy : Permanence le mardi (10h-12h30 et 13h30-16h) au « Blé d'or » salle Adagio.

Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle : Permanence le mardi (10h-12h30 et 13h30-16h) à la mairie de Jugon-Les-Lacs.

Moncontour : Permanence le jeudi (10h-12h30) au bâtiment Lamballe Terre & Mer, 16 place de Penthivière.

Plénée-Jugon : Permanence le jeudi (10h-12h30 et 13h30-16h) à la mairie.

Pléneuf-Val-André : Permanence le mardi (10h-12h30 et 13h30-16h) à la mairie.

Quessoy : Permanence le jeudi (13h30- 16h) à la mairie.

> Transport

Découvrez votre nouveau réseau de transport Distribus

Depuis le 6 janvier, le réseau de transport de Lamballe Terre & Mer, Distribus, dessert l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Retrouvez toutes les informations (horaires, tarifs, ...) sur www.distribus.bzh ou au :

0 800 18 10 10 Service & appel gratuits

> Déchets ménagers

Vigilance tri :

Tous les emballages en plastique, en métal, les papiers et les cartonnettes doivent impérativement être déposés en vrac dans votre bac ou sac jaune.

Certaines personnes pensent bien faire en déposant des lingettes, des couches, des protections intimes, des cotons-tiges ou du coton dans leur bac ou sac jaune. Or, ces déchets ne sont pas recyclables et doivent être déposés dans le bac des ordures ménagères. De même, ils ne doivent pas être jetés dans vos toilettes : ils bouchent les canalisations et endommagent les pompes du réseau de collecte des eaux usées ou votre système d'assainissement.

Plus d'informations : contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh

Interdiction de l'usage de pesticides et leur collecte en déchèteries

Depuis un an, la vente aux particuliers et la détention de pesticides chimiques de synthèse sont formellement interdites. Ces produits chimiques sont des produits dangereux pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

Que votre produit soit utilisé, usagé ou périmé, que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu, déposez-le en déchèterie. Un local dédié à la collecte des produits dangereux est présent dans chacune des déchèteries.

Plus d'information sur : www.mce-info.org/jardiner-au-naturel/

Agriculteurs : Collecte de vos déchets d'activité

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la bonne gestion de vos déchets. Le brûlage et l'enfouissement des déchets sont interdits, y compris pour les emballages en papier ou cartons. Vos déchets produits en fin de vie ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

En participant aux collectes organisées par ADIVALOR, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole. **Retrouvez sur le site internet www.adivalor.fr - rubrique "les collectes > où apporter" - les informations sur les points de collecte et les opérateurs des Côtes d'Armor.**

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages et plastiques usagés ont été correctement éliminés.

Ateliers gratuits compostage, jardinage au naturel, réduction des déchets verts – Hénon & Planguenoual - Printemps 2020 :

Le temps d'un atelier (2h30), découvrez les techniques pour valoriser vos déchets organiques de cuisine et vos déchets verts à domicile tout en respectant vos sols et votre environnement.

Trois dates à retenir pour ce printemps :

- Dimanche 8 mars, de 10h à 12h30 : La Pâturage es Chênes, Beau Soleil à Hénon
- Samedis 11 avril et 20 juin, de 14h à 16h30 : Pépinière Herbarius, Le Haut du Val à Planguenoual (Lamballe-Armor)

Inscription obligatoire par téléphone (limité à 15 places) auprès de :

M.Roche et Mme Alnot pour La Pâturage Es Chêne au 06.83.88.39.60

Mme Goulley pour la Pépinière Herbarius au 06.03.43.25.28

Ces ateliers sont gratuits, ouverts à tous les habitants de Lamballe Terre & Mer

> Permanence Bonjour habitat

Vendredi 6 mars de 9h à 12h à la Mairie-Maison des Services au Public - MSAP 2 Place du Martray - Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle

> Jeunesse

Les rendez-vous de la SIJ (ex PIJ)

Faire du babysitting :

Jeudi 16 avril – de 10h à 16h – Quessoy

Jeudi 23 avril – de 10h à 16h – Saint-Alban (accueil communautaire)

Mon entretien d'embauche :

Mercredi 11 mars – de 14h à 15h30 – Lamballe-Armor

Retrouve la SIJ au forum de l'emploi à Erquy :

Samedi 28 mars - après-midi - Erquy

Inscription mission argent de poche :

Du 1^{er} au 30 avril

Pass culture : 500 € offerts en activités artistiques et culturelles pour les jeunes de 18 ans.

Le Pass Culture est un dispositif du ministère de la culture qui permet à des jeunes de 18 ans de géolocaliser sur une application des événements culturels et de disposer d'un crédit de 500€ pour des pratiques ou des biens culturels.

Lamballe Terre & Mer, en adhérant à ce dispositif, leur permet de connaître l'agenda des spectacles du conservatoire, de s'inscrire aux stages ouverts aux amateurs. Ces jeunes peuvent également payer les cours du conservatoire grâce à cette application, intégralement ou partiellement.

Pour y accéder : <https://pass.culture.fr>

> Environnement

Frelons asiatiques – Lamballe Terre & Mer prend en charge la destruction des nids

A partir de mars, les premiers nids vont apparaître (cycle de vie du frelon asiatique). Il est important qu'un nid soit détruit avant l'essaimage, c'est-à-dire avant que les reines et les mâles ne quittent le nid à la fin de l'été. Il doit donc être détruit avant octobre. Une fois les frelons partis, le nid n'est jamais réoccupé.

En cas de présence d'un nid, **ne procédez pas vous-même à la destruction des nids.**

Contactez votre mairie pour remplir une fiche de signalement. Après constatation par le référent de la commune, une entreprise mandatée par Lamballe Terre & Mer se chargera de procéder à la destruction du nid lorsque les conditions le permettront.

Dans le cadre de cette démarche, **Lamballe Terre & Mer prend entièrement en charge la destruction des nids** (uniquement pour les frelons asiatiques) sur son territoire, qu'il s'agisse d'une propriété publique ou privée.

Une plaquette détaillée est disponible sur le site lamballe-terre-mer.bzh

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

par Stéphane PERRAULT

AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DU CENTRE BOURG

L'année 2019 a été consacrée au lancement des appels d'offres d'entreprises et à la préparation du chantier.

Les 3 lots de travaux ont été attribués aux entreprises suivantes :

- lot 1 – réseaux d'eau pluviale : SATEC :93 955.00 € HT
- lot 2 – aménagement de voirie : COLAS :585 756.00 € HT
- lot 3 – espaces verts / maçonnerie : NATURE ET PAYSAGES :38 539.90 € HT
- Soit un TOTAL de :718 250.90 € HT

Le montant des subventions obtenues par la commune pour cette opération s'élève à environ 35% du coût des travaux.

- ✓ Au mois de novembre, des chicanes provisoires ont été positionnées dans la rue des Fontaines, permettant de tester l'implantation des futurs dispositifs de ralentissement, qui seront aménagés dans quelques mois.



Les chicanes mises en place doivent respecter plusieurs critères : largeur de passage, longueur du dispositif mais aussi distance par rapport aux entrées riveraines.

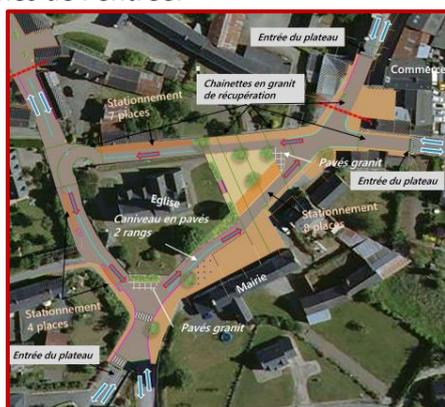
- ✓ Les travaux proprement dits ont débuté en décembre, par les réseaux d'eau pluviale. Après la réalisation d'une inspection par caméra, les sections de réseaux défectueux ont pu être identifiés, ce qui permet de remplacer uniquement ce qui est nécessaire.

- ✓ Après les travaux de réseaux d'eau pluviale, les aménagements de surface seront menés à partir du mois de mars, en incluant la Rue des Fontaines et tout le « centre bourg ». Les sens de circulation existants aujourd'hui seront conservés.



Les différentes voies d'accès seront équipées de plateau ralentisseur, l'objectif étant de faire du « cœur du bourg » un espace à vitesse réduite (30 km/h).

- ✓ Les abords de la salle des fêtes seront aménagés de façon à augmenter la capacité de stationnement d'environ 12 places supplémentaires. Nous profiterons des travaux pour améliorer également l'accès à la salle des fêtes. Le rehaussement du niveau global du carrefour permettra d'établir un accès de plain-pied par la porte principale, en éliminant les marches de l'entrée.



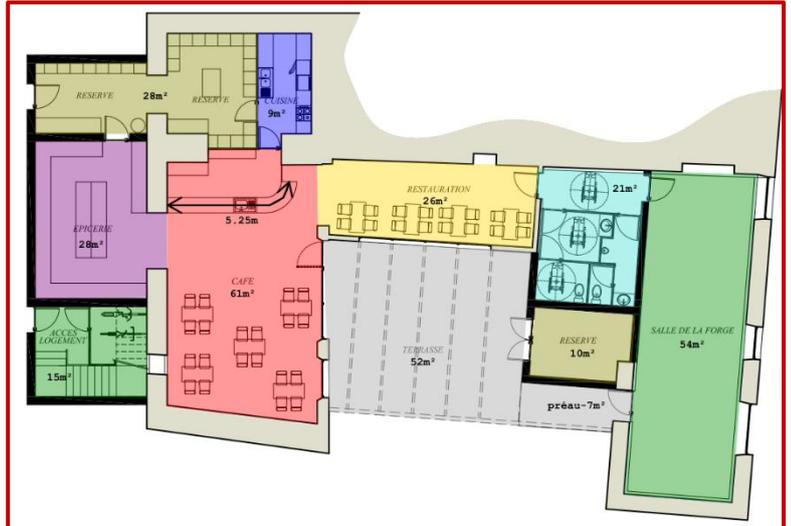
- ✓ Certaines phases de travaux vont nécessiter la fermeture à la circulation et la mise en place de déviations. Celles-ci sont indispensables pour assurer la réalisation des travaux dans de bonnes conditions de sécurité, à la fois pour les usagers et pour les salariés des entreprises. Les Trémeurois seront prévenus par voie de presse de ces modifications ponctuelles de modes de circulation.
Nous vous remercions par avance d'accepter ces désagréments.
- ✓ La fin des travaux d'aménagement est prévue pour septembre 2020.

+ RÉHABILITATION DU COMMERCE

Mi-2019, les appels d'offres d'entreprises ont été lancés. 14 lots ont été attribués, pour un montant global de 410 000€ HT. Le montant des subventions obtenues pour ce projet est d'environ 35%.

L'ensemble du projet comprend :

- Une salle de café - restauration
- Une petite cuisine de préparation – réchauffage pour du snacking
- Un partie épicerie avec un éclairage naturel par un dôme dans la toiture (dans 1 nouveau bâtiment adossé au commerce actuel, côté Nord)
- Des réserves attenantes
- La salle de la Forge, destinées aux associations Trémeuroises
- Un bloc sanitaire, accessible depuis le côté commerce et le côté salle associative
- Une réserve pour le mobilier de terrasse



- ✓ Les travaux de réhabilitation vont être menés en 2 phases, l'objectif étant de ne pas stopper l'activité du commerce :
 - rénovation du bâtiment de La Forge, de décembre 2019 à avril-mai 2020
Transfert provisoire des activités du commerce dans La Forge
 - rénovation - extension du bâtiment principal, de mai à décembre 2020

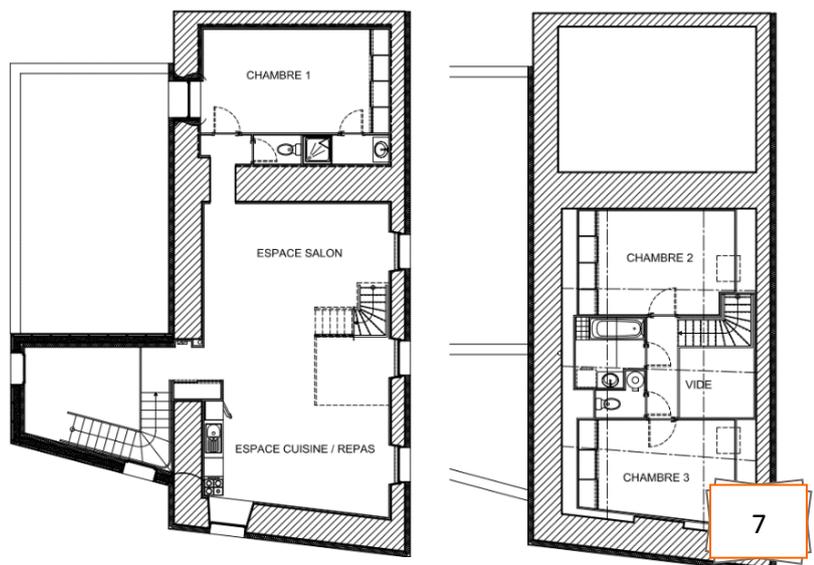
Les architectes des Bâtiments de France, sensibles à la conservation du bâti ancien dans les communes rurales, ont souhaité conserver un maximum d'éléments de l'ancienne forge. Cependant, le bâtiment était dans 1 état de dégradation avancé, et même la charpente a dû être déposée.

+ LOGEMENT LOCATIF

Les 2 étages au-dessus du commerce vont être aménagés en logement locatif. Le budget de l'opération est d'environ 110 000€ HT.

Le logement, d'une superficie de 104 m², comprendra 3 chambres, un espace cuisine-séjour, un salon, 2 salles de bains.

Les travaux de ce logement seront menés simultanément à ceux du commerce, de mai à décembre 2020.



FAUCHAGE VOIRIE EMBELLISSEMENT

par Guy CORBEL

SENTIER D'ACCÈS AU CIMETIERE

La création de ce sentier a été décidée en 2017. La route d'accès au cimetière est dangereuse, elle sera désormais sécurisée. Les 4 propriétaires des terrains situés sur ce parcours ayant donné leur accord, il nous restait à résoudre les problèmes administratifs et effectuer les bornages.

Tout s'est bien passé.

D'autre part, le parking à l'entrée du cimetière sera agrandi.

SALLE DES FÊTES

Après que toutes les fenêtres ont été changées pour du double vitrage et afin de réduire les nuisances sonores, le bardage côté route est en cours. Le bardage est en zinc anthracite, ce qui permettra la cohérence avec le Trem'Neizh Café pour lequel cette même matière sera utilisée. On peut voir ce que ça donne à la mairie d'Yvignac-La-Tour.

Pour information, la salle des fêtes est louée 35 fois par an en moyenne.

ÉCOLE DES TILLEULS

L'école des tilleuls se porte plutôt bien avec, à ce jour, 85 élèves. D'ailleurs, la municipalité, avec l'association des parents élus, ont fait une demande d'ouverture de classe pour la rentrée prochaine.

L'équipe enseignante restera inchangée : Mme Bougis, Mme Carsberg et Mme Lucas, la directrice. En ce qui concerne la répartition des élèves dans les classes, celle-ci dépendra de l'obtention ou pas de l'ouverture d'une quatrième classe dans l'école.

Les inscriptions à l'école des Tilleuls sont possibles dès maintenant pour la rentrée de septembre 2020. Les enfants nés en 2017 et en 2018, qui auront 2 ans révolus le 1er septembre 2020 peuvent, dès à présent, s'inscrire à l'école. Pour cela, il faut effectuer une pré-inscription en mairie, muni de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant. Pour les enfants déjà scolarisés, il suffit de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école, muni de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant ainsi que du certificat de radiation de l'école précédente.

Grâce à l'investissement des parents d'élèves au sein de l'Amicale laïque et de la municipalité, de nombreuses sorties sont organisées tout au long de l'année : un projet danse sur l'année a été mis en place avec comme partenaire la troupe Ambitus et financé par Lamballe Terre et Mer. Des rendez-vous avec la médiathèque l'hirondelle de Broons ont été programmés sur l'année, une classe découverte en avril permettra aux élèves de CE2/CM de découvrir le Puy du Fou et un château de la Renaissance. Un projet sur l'étude des arbres a été monté avec la maison pêche et nature de Jugon les lacs ainsi qu'une présentation de la vie des grenouilles par un animateur de l'ABIEGG 22 pour la classe de CP/CE1. Ceux-ci iront également à la Ferme d'Antan. Et plusieurs petits projets au sein des classes seront mis en place.

Magali LUCAS



Dans le cadre d'un travail de recherche sur les traces de l'histoire dans notre commune, nous avons pu assister lundi 20 janvier à une animation pédagogique sur l'héraldique, ce qui signifie l'étude des armoiries ou blasons. Nous avons pu lire et décrire quelques blasons de la commune et ensuite fabriquer notre propre blason avec sa description.

- « D'or au lion de sable barrer de gueule »
- « De pourpre aux deux licornes »
- « De gueule aux deux hermines d'argent »



Notre projet danse contemporaine nous a permis de rencontrer deux danseurs professionnels qui sont venus en résidence à l'école pendant deux semaines pour travailler leur spectacle. En décembre, la classe de CE2/CM1/CM2 est allée au Quai des Rêves à Lamballe assister au spectacle de danse intitulé « la forêt ébouriffée ».

En mars, les danseurs interviendront deux fois par semaine dans nos classes pour nous faire danser et rêver !

Caroline CARSBURG



La semaine juste avant les vacances de Noël, des parents et grands-parents sont venus dans la classe pour encadrer avec nous des ateliers sur le thème de Noël.

10 ateliers ont été répartis sur le lundi et le mardi matin.

Chaque enfant a participé aux 10 ateliers :

confection de truffes au chocolat, pâte à modeler avec emporte-pièces de Noël, lecture d'histoires de Noël, jeux collectifs, chants de Noël, bricolage d'objets de Noël, découpage pour faire sa liste au Père Noël, dessin, gommettes, création d'une carte de Noël.

Ce moment a été apprécié des enfants comme des adultes.

Anne-Lise BOUGIS

AMICALE LAÏQUE

par Sylvain GUICHARD



Avec cette photographie, nous avons le plaisir de vous présenter les membres de l'association.

Cette année, nous avons eu l'agréable surprise d'accueillir de nombreux nouveaux parents, ce qui va permettre d'apporter de nouvelles idées et de la main d'œuvre supplémentaire.

Pour nous, l'année a débuté dès septembre 2019 et plusieurs manifestations ont déjà eu lieu. Une vente de chocolats et une de parfums ont été organisées ainsi qu'un Loto. Tous ces bénéfiques servent au fonctionnement de l'école et aux diverses sorties pédagogiques. Cette année, les élèves de la classe de Mme CARSBURG iront découvrir le Puy du Fou et deux châteaux.

Prochainement, une vente de couscous à emporter vous sera proposée.

Trémeuroises, Trémeurois, on vous remercie encore pour l'accueil chaleureux que vous accordez à notre association et aux enfants qui viennent vous démarcher.

CLUB DES IFS

par Nicole GONTIER

Le club des IFS a terminé l'année 2019 avec 2 thés dansants les 22 et 29 décembre. Bonne participation et bonne ambiance.

C'est également au 31 décembre que notre club a mis fin à son adhésion à la Fédération des aînés de St-Brieuc.

Nous débutons donc 2020 en toute indépendance. Le 11 janvier avait lieu notre premier loto réussi avec 440 personnes. Le 22 janvier s'est tenue notre Assemblée Générale. 101 adhérents ont assisté à cette réunion. Régine Cochet a donné le bilan de l'année écoulée. Le club se porte bien !

Nous avons procédé à l'élection du tiers sortant et dégusté la traditionnelle galette des Rois.

La composition du Bureau est inchangée : Président : Gilbert CHIPOT, vice-président : Gérard DAGUENET, secrétaire Nicole GONTIER, secrétaire adjointe : Annie NIQUET, trésorière : Régine COCHET, trésorier adjoint : Jean-Marc VIGIER.

Membres du conseil d'administration : Jo CORLOSQUET, Daniel FAIRIER, Michel HAGUET, Pierrot GICQUEL, Thérèse LEFORESTIER, Edmonde RUELLAN, Bernard SIMON. Gilbert CHIPOT a rappelé les activités de l'an passé.

2020 s'annonce tout aussi riche en activités :

Le 8 mars, thé dansant à Plénée-Jugon avec Jérôme ROBERT - le 3 mai, thé dansant avec LABEL DANSE - le 6 mai, sortie à Brest pour assister au spectacle d'HOLIDAY ON ICE (complet) - le 30 mai, loto avec DOM animation - le 11 juin, repas champêtre à Yvignac-La-Tour - le 28 juin, thé dansant avec Emilio CORFA.

Nous regrettons de ne plus avoir accès au jeu de boules mais nous avons remplacé cette détente par divers jeux de société. En outre, la marche des jeudis est supprimée et aura lieu les mercredis de clubs. Avis aux marcheurs.

Venez nous rejoindre, notre club compte actuellement 150 adhérents.



LE CHAR DE TRÉMEUR

Le thème général du carnaval de Broons, le dimanche 8 mars, est « Les 12 mois de l'année ».

Par tirage au sort, Trémeur a obtenu septembre. Pour illustrer ce mois, nous avons choisi la rentrée scolaire.

Depuis le mois d'octobre, et après avoir décidé des structures, l'équipe s'affaire au hangar de Maryvonne dans la zone de Trémeur pour la construction du char. Les commandes de papier crépon ont été faites. Un groupe comprenant en majorité des femmes se réunit deux fois par semaine pour le découpage et la confection des fleurs.

Le collage des fleurs sur la structure a commencé début janvier. Chacun à sa convenance peut aller coller sur les différents panneaux et faire en sorte que tout soit prêt pour le dimanche 8 mars. Les choses avancent bien.

Tout se fait dans la bonne humeur et la concertation. Maintenant, les discussions vont commencer pour échanger sur les costumes de chacun et de chacune.

LES AGITÉS DE LA ROSETTE

par Bernard LE GUEVEL

Le dimanche 14 octobre, l'église a une nouvelle fois connu un événement musical de grande qualité avec la venue d'Idrissa, joueur de kora, accompagné d'un flûtiste et d'un pianiste. Les spectateurs ont reconnu la haute tenue et la virtuosité de ces trois artistes qui ont enchanté leur public. Ce spectacle, tout comme le concert de piano de 2018, font partie des moyens de donner de l'animation à la commune, l'un des buts que s'étaient fixés les Agités.



La dernière action en date des Agités de la Rosette a été la collecte de jeux et jouets qui a eu lieu en novembre. Cette collecte a connu un excellent succès puisque près de 200 jeux, jouets, puzzles et autres objets ont été réunis. Le 14 décembre, une délégation des Agités est allée à l'hôpital de Saint-Brieuc remettre le tout à l'association Les blouses roses. Les bénévoles de cette association assurent des permanences quotidiennes auprès des enfants malades pour leur faire un peu oublier les côtés difficiles de l'univers médical. Les jeux et jouets remis serviront à la fois dans le service pédiatrie de Saint-Brieuc et au centre de rééducation de Trestel. Les Agités remercient toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette opération en venant apporter des jouets.



BASKET CANTON de BROONS

C'est à la suite d'une section loisirs pour les enfants, mise en place depuis 2007 par l'O.I.S.C.L., que l'A.L. Basket Canton de Broons a été créée en 2011. La création de ce club est venue naturellement, à la demande des joueurs qui souhaitent poursuivre leur pratique en compétition. L'association a ensuite évolué vers un club indépendant, le B.C.B. (Basket Canton de Broons), créé en 2013.

Lors de la saison 2018-2019, le club comptait 141 licenciés, dont 4 entraîneurs (1 animateur OISCL et 3 bénévoles), 18 coachs bénévoles et 12 équipes engagées en compétition (5 équipes féminines, 1 équipe mixte, 6 équipes

masculines).

On a pu voir une belle progression de toutes les équipes, notamment celle des U17 Masculin qui a terminé la saison sur un magnifique doublé : vainqueur du championnat D1 et de la coupe départementale.

Depuis la saison 2019/2020, le club a évolué en interne avec un nouvel arbitre officiel LE GUEN Mickaël, deux initiateurs confirmés Benoit GIRAUD DE CHAUSE et Diep DE LEMOS.

6 équipes sont montées en cours de saison, 1 équipe qui termine 1ère en D3 (UHF), 2 équipes qui terminent 1ère en D2 (U13M, U15M), ainsi qu'une équipe vainqueur du titre de champion départemental et de la coupe départementale (U17M). Le club est ouvert à toute personne souhaitant pratiquer le basket-ball en compétition ou en loisirs dès l'âge de 5 ans. Les inscriptions peuvent se faire en cours d'année.

CONTACT Basket Canton de Broons

37 rue Charles Sangan - 22250 BROONS - Tél. : 06 30 93 95 90

Mail : bcbroons.correspondant@gmail.com - Site web : <http://albcbroons.jimdo.com/>

Les sponsors du BC BROONS sont : AYAZ KEBAB, MARCHE AUX AFFAIRES (Broons et



UNE ARDOUZETTE → UN PORTRAIT

par Bernard LE GUEVEL

Bruno, l'homme terre entre et mer

Il est un peu l'homme qui tombait à pic. D'abord parce que, quand il y a un petit (ou un gros) quelque chose à réparer, à remettre en place, à redémarrer, à trouver, c'est à lui qu'on fait appel. Quand il y a une manifestation à Trémeur (et il y en a quand même pas mal), qui met les panneaux de déviation ? Qui aide à mettre en place les barrières ? Qui vient avec le camion pour transporter les tables et les choses ? C'est encore lui. Bruno, si vous ne savez pas où il est, vous n'avez qu'à tendre l'oreille. Si vous entendez un rire très caractéristique, vous l'avez trouvé. Bruno, l'employé municipal qu'on a un peu l'impression d'avoir toujours vu là. Et pourtant, comme aurait dit Monsieur de la Palice : avant d'être arrivé à Trémeur, il n'y était pas !



La faute à Copé !

Et ce n'est pas le genre à se vanter. Il ne mange pas de ce pain-là. La preuve ? Il était boulanger à son compte avant de venir ici. « C'était à Meaux et si j'ai fermé, c'est à cause de Copé, le maire, qui a fait changer la sortie du lycée qui était dans la rue. Et nous, on avait plus de 1500 lycéens qui passaient devant la boutique tous les jours. Depuis, pratiquement tous les commerces ont fermé dans la rue », raconte Bruno. En arrivant en Bretagne, une première galère attend notre homme pour trouver un logement. « C'est l'ADIL qui nous a envoyés chez le notaire et on est arrivé à Mégrit par hasard. Le maire, Patrick Boloré m'avait proposé un contrat CES sur la commune mais ça n'a pas pu se faire pour des raisons de dates ».

C'est encore par hasard qu'il arrive à Trémeur : Patrick Boloré lui conseille d'aller voir madame le maire de Trémeur. « Je me suis retrouvé dans le bureau de Josiane un samedi matin. Quand je lui ai raconté mon parcours, elle m'a demandé si j'étais vraiment sûr de vouloir être employé communal. Mais, c'était ça ou crever la dalle ». C'était en 1996. Sa maison, il la trouve en discutant avec André Henry, sur le parvis de l'église. L'affaire se fait rapidement et il vient habiter, en 2002, juste en face le local technique.

Je termine quand j'ai fini !

Un peu bricoleur d'avance, Bruno apprend vite à toucher un peu à tout et il apprend sur le tas. Un peu de peinture ici, un peu de plomberie là, des plantations ailleurs. L'une des caractéristiques de Bruno, c'est qu'il n'a pas d'horaire et qu'il ne compte pas ses heures. Certains auraient hélas parfois tendance à en profiter. Si l'école a un souci, si la salle des fêtes a un problème, si un arbre tombe sur la route, le premier réflexe de Bruno n'est pas de regarder sa montre pour savoir s'il est encore en horaire de travail ou non. Il y va. D'ailleurs, à une personne qui lui demande au téléphone à quelle heure il arrête sa journée, il répond, mi-sérieux, mi-blagueur : « Je termine quand j'ai fini ». Comme disent d'autres : attends une minute, j'en ai pour une seconde.

Les pieds sur terre, la tête en mer

Si Bruno a les pieds sur terre, il a parfois la tête en mer. Une journée de congé ? Un dimanche peinard ? Une petite faim de produits de la mer ? Il file vers la Rance, monte dans son bateau et va à la pêche. Du crabe, des poissons, des araignées... Le vrai bonheur. Bruno en a encore pour trois ou quatre ans et après la quille. La quille bordel ! Et la quille du bateau aussi ! « Bon allez, j'ai eu une vie accidentée mais pas une mauvaise vie, finalement. En fait, les accidents de la vie, ça fait du bien parfois », conclut-il.

En attendant la retraite, on le verra toujours à bord du camion communal ou sur le tracteur en train de tondre ici, clouer là, coller plus loin, boucher ailleurs et déboucher encore ailleurs. L'homme à tout faire on vous dit !